

Communiqué de presse n° 146

Ne touchez pas aux réserves de nos régimes de retraite complémentaires !

Si la menace d'une ponction par la Loi de financement de la sécurité sociale pour 2024 sur les réserves de l'Agirc-Arrco envisagée par le Ministre du Travail, du Plein emploi et de l'Insertion semble aujourd'hui écartée, le gouvernement n'a pas abandonné l'idée d'une mise à contribution des régimes complémentaires pour assurer l'équilibre des comptes de la Sécurité sociale et déclare poursuivre les discussions sur ce sujet avec les partenaires sociaux.

La Confédération Française des Retraités s'élève contre cette confusion inadmissible entre régimes de retraite de nature différentes, régimes de base gérés par les pouvoirs publics et régimes complémentaires gérés par les partenaires sociaux. Elle se félicite de la gestion responsable des régimes complémentaires, gestion responsable qui devra alimenter la réflexion sur les droits des uns et des autres au sein même de ces régimes.

La Confédération Française des Retraités restera vigilante sur ce sujet et s'opposera avec force à toute manœuvre qui remettrait en cause les principes fondateurs des régimes complémentaires et qu'elle considérerait comme un abus de pouvoir.

Paris le 26 Octobre 2023

La Confédération Française des Retraités est constituée des 6 principales organisations de retraités :
Association Nationale des Retraités, Confédération Nationale des Retraités des Professions Libérales – Fédération Nationale des Associations de Retraités - Générations Mouvement Fédération Nationale - Groupement CNR-UFRB - Union Française des Retraités

83-87 avenue d'Italie - 75013 PARIS – Tél : 01 40 58 15 00
courriel : conf.retraites@wanadoo.fr – site : www.retraite-cf